



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*



ECHANGES ET MOBILITÉ

Séjour à des fins d'enseignement ou de formation

La mobilité du personnel à des fins d'enseignement (STA) et/ou à des fins de formation continue (STT) peut être financée à destination et en provenance de tous les pays du monde.

Mobilité du personnel à des fins d'enseignement (STA)

Encouragement des activités de mobilité des enseignantes et des enseignants qui se rendent pour une durée déterminée à des fins d'enseignement dans un établissement européen partenaire de leur haute école d'origine.

Mobilité du personnel à des fins de formation (STT)

Encouragement des activités de mobilité du personnel académique et administratif des hautes écoles qui se rend pour une durée déterminée à des fins de formation dans un pays européen étranger.

Conditions

Mobilité du personnel à des fins d'enseignement (STA) :

- le séjour doit être de **deux à soixante jours** et doit comporter au moins huit périodes d'enseignement par semaine ou dans une période plus brève.
- les activités de mobilité se fondent sur un accord interinstitutionnel. La haute école d'accueil doit être accréditée, titulaire de la charte Erasmus+

Mobilité du personnel à des fins de formation (STT) :

- le séjour doit être de **deux à soixante jours**. La formation se déroule sous la forme de participation à des cours, d'activités d'observation en situation de travail, etc. (pas de conférences).

Mobilité combinée (STA-C) :

- un séjour d'enseignement est combiné avec un séjour de formation continue, le minimum de périodes d'enseignement par semaine (ou pour des séjours inférieurs) est réduit à 4 périodes.

Procédure

1. Les collaborateurs/trices de la HEFP:

- S'informent sur les conditions de participation
- Prennent connaissance des documents obligatoires à remplir
- Choisissent une institution hôte à l'étranger, avec laquelle ils définissent ensemble l'objectif, le programme, la durée et la période de mobilité
- Demandent l'approbation à son/sa responsable de secteur (régional-e)
- Transmettent l'Accord de mobilité (Mobility Agreement) dûment rempli au bureau de coordination de

la mobilité

2. Bureau de coordination de la mobilité:

- Vérifie le contenu de l'Accord de mobilité
- Après approbation, remplit le Contrat de subvention et le transmet au collaborateur ou à la collaboratrice pour signature

3. Les collaborateurs/trices de la HEFP:

- Remplissent et signent le Contrat de subvention
- Réservent les vols
- Transmettent le Contrat de subvention signé avec le justificatif de paiement des billets d'avion/train

4. Finances:

- Effectuent directement le remboursement des vols aux collaborateurs/trices
- Effectuent le versement des subventions journalières telles qu'indiquées dans le Contrat de subvention

5. Après le séjour de mobilité:

- Les collaborateurs/trices rédigent un bref rapport final et le transmettent au bureau de coordination de la mobilité.

Subventions

Forfait par jour (jours de voyage exclus)

	A l'échelle européenne	A l'échelle mondiale
1er - 14ème jour	CHF 170.-/jour	CHF 170.-/jour
15e - 60ème jour	CHF 80.-/jour	CHF 80.-/jour

Frais de voyage

- Voyage en Europe: max. CHF 500, voyage éco-responsable inclus
- Voyage dans le monde: max. CHF 1'300

Destinations

Pays du programme SEMP

Ça m'intéresse !

Séjour à des fins d'études ou de stage

La mobilité étudiante à des fins d'études (SMS) et à des fins de stages (SMT) peut être financée à destination et en provenance de tous les pays du monde.

Dans le cadre de votre Bachelor et/ou Master of Science en formation professionnelle, vous avez aussi la possibilité d'effectuer un séjour d'études ou un stage dans un autre pays. Celui-ci pourra être reconnu par l'attribution de crédits ECTS.

Mobilité étudiante à des fins d'études (SMS)

Encouragement des activités de mobilité des étudiantes et étudiants qui se rendent pour une durée déterminée à des fins d'études dans un établissement partenaire de leur haute école d'origine

Mobilité étudiante à des fins de stage (SMT)

Encouragement des activités de mobilité des étudiantes et étudiants qui se rendent pour une durée déterminée à des fins de stages dans un pays étranger

Conditions

Pour les deux types de mobilité, la personne doit être **immatriculée** en tant qu'étudiant-e à la HEFP

Mobilité étudiante à des fins d'études (SMS) :

- Par cycle d'études (bachelor, master, doctorat) une ou plusieurs périodes de mobilité d'une durée de 2 à 12 mois en tout (études et stages);
- Etudier avec l'attribution de crédits de validation (ECTS ou équivalent) dans une institution partenaire;
- Les activités de mobilité se fondent sur un accord interinstitutionnel. La haute école d'accueil doit être accréditée, titulaire de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur ECHE ou reconnaître les principes généraux du SEMP et les critères de qualité.

Mobilité étudiante à des fins de stage (SMT) :

- Par cycle d'études (bachelor, master, doctorat) une ou plusieurs périodes de mobilité d'une durée de 2 à 12 mois en tout (études et stages);
- Stage dans une institution partenaire ou entreprise (admissible dans les institutions et collectivités de l'UE, dans les institutions suisses à l'étranger, p.ex. swisscore) avec l'attribution de crédits de validation (ECTS ou équivalent).

Processus

Les étudiant-e-s immatriculé-e-s à la HEFP :

- S'informent sur les conditions de participation
- Prennent connaissance des documents obligatoires à remplir
- Choisissent une institution hôte à l'étranger (avec accord interinstitutionnel) et prennent contact avec celle-ci
- Discutent de leur projet de mobilité avec le bureau de coordination de la mobilité et la responsable des filières d'études supérieures
- Remplissent et signent tous les documents de mobilité **avant** le début du séjour
- Après le séjour de mobilité, soumettent un rapport final au coordinateur ou à la collaboratrice Mobilité ainsi qu'au/à la responsable des filières d'études supérieures

Subventions

Les subventions accordées sont une contribution aux coûts supplémentaires qui résultent du voyage et du séjour à l'étranger. Le montant de la subvention est déterminé de manière différente pour les séjours d'études (SMS) et les stages (SMT).

A l'échelle
européenne

SMS Petit forfait: CHF 1'430
Forfait régulier: CHF 2'000
Forfait annuel: CHF 3'900

SMT En fonction de la durée effective
en jours et avec un **surplus de
CHF 100 dans le cas d'un voyage éco-responsable.**
Base de calcul: $440 \div 30 \times \text{jours} + 100$

A l'échelle
mondiale

Petit forfait: CHF 1'750
Forfait régulier: CHF 2'500
Forfait annuel: CHF 5'000

En fonction de la durée effective en jours.
Base de calcul: $500 \div 30$

Destinations

Pays du programme SEMP

Lien vers des informations connexes

[Lien sur le Bachelor et le Master en formation professionnelle](#)

C'est parti !

Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP
Avenue de Longemalle 1
CH-1020 Renens
Adresse postale : CP 192
CH-1000 Lausanne 16 Malley
Téléphone +41 58 458 22 00
info@hefp.swiss
www.hefp.swiss